

## Qu'en est-il du partenariat Ecole / politique de la Ville au moment où l'Education nationale réinvestit le champ de l'accompagnement scolaire ?

**Intervenante : Annie Sevestre**,  
chargée de mission Education prioritaire dans l'Essonne

**Animatrice : Elisabeth Bisot**  
IA adjointe

L'animatrice remarque que le groupe est représentatif de la variété et de la richesse d'expérience du terrain.

Annie Sevestre trace un rapide état de la situation dans son département (l'Essonne), un des premiers où l'Education nationale a décidé de jouer pleinement le jeu du partenariat :

- d'abord dans le cadre de la mise en place du Programme de réussite éducative [voir la Rencontre de l'OZP d'octobre 2005) [http://www.association-ozp.net/article.php3?id\\_article=1554](http://www.association-ozp.net/article.php3?id_article=1554) ]
- ensuite lors de la mise en place de l'accompagnement éducatif dans les collèges en éducation prioritaire ;
- enfin dans l'extension du dispositif dans les écoles en éducation prioritaire.

L'inspecteur d'académie et le préfet à l'égalité des chances ont réuni dès le départ les responsables des divers organismes partenaires pour insister sur la nécessaire cohérence des dispositifs.

Chacun devait présenter son projet mais une inquiétude a surgi quand on s'est trouvé en face de 18 projets déjà en place, sans parler de ceux des autres dispositifs. Cette partie de l'enquête préalable a été très mal renseignée car il y avait une confusion dans l'esprit de beaucoup entre les PPRE, les PRE, les CLAS ...On n'arrive pas à savoir quel enfant va ou.

Une réunion commune entre préfet et IA a permis d'éclaircir la répartition des responsabilités. Tout ce qui est accompagnement scolaire relève des enseignants. Tout ce qui est culturel ou sportif hors du temps scolaire relève des partenaires associatifs.

L'accompagnement éducatif coûte très cher. Mais c'est une aubaine pour les communes qui en profitent pour supprimer les études surveillées.

Certains élèves sont renvoyés vers les PRE pour cause de difficultés scolaires. Il y a là une dérive et le maillage actuel des dispositifs n'est pas satisfaisant.

Pour le premier degré, les maires ont été déçus par l'annonce que l'accompagnement éducatif ne serait pas généralisé à la rentrée 2009.

Il faut distinguer la politique de la Ville et la politique des villes.

Les volets éducatifs des CUCS devaient fédérer tous les dispositifs, y compris l'accompagnement à la scolarité. Celui-ci est défini comme une priorité dans certains CUCS mais la cohérence n'apparaît pas nettement.

*Un inspecteur général* : « Le partenariat est plus facile dans le premier degré, où interviennent également les communes et les préfets.

Le second degré pour l'essentiel se tient à l'écart du partenariat. On utilise les partenaires comme des vaches à lait sans que cela change quelque chose au fonctionnement du collège.

L'accompagnement éducatif est un bulldozer. Comme il y a beaucoup de crédits disponibles, on embauche du personnel mais on se préoccupe peu des effets collatéraux extérieurs.

La confusion entre les missions et les objectifs est générale. Même des enseignants pensent que l'accompagnement éducatif est du soutien scolaire, alors que c'est une aide aux devoirs : il y a bien une aide méthodologique mais on ne réexplique pas ce que l'on a déjà fait. Cet accompagnement peut certes avoir des effets positifs : les devoirs sont faits, mais cela laisse entier la question de la remédiation, en particulier en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>. »

*Une principale de collège en Basse-Normandie* constate que l'accompagnement éducatif n'est pas encore entré vraiment dans la réflexion ni la démarche des enseignants. On y a vu surtout pour l'instant la réduction des horaires d'obligation de service (17 au lieu de 18h). Mais les choses avancent.

*Annie Sevestre* précise que l'accompagnement éducatif a été proposé surtout en CE2 et CM2 car le dispositif repose sur le volontariat, celui des familles et celui des enseignants. Sinon, on choisit plutôt la solution des études dirigées ou des CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Les parents sont satisfaits d'autant plus que l'accompagnement est gratuit, ce qui n'est pas le cas pour les CLAS, même si la participation demandée est symbolique.

*Une participante* : « N'oublions pas d'autres dispositifs comme l'Ecole ouverte, qui est largement financée par les fonds européens ».

*La représentante d'une plate forme d'insertion en Seine-Saint-Denis* a constitué un gros réseau avec trois collèges et d'autres structures publiques (PJJ, Aide à l'enfance, Mission locale...) ou associatives. « Nous avons pu monter des parcours individualisés d'élèves en situation de décrochage et de délinquance. Nous avons beaucoup travaillé avec eux sur l'apprentissage professionnel, la recherche de stages, la préparation d'entretiens individuels, la rédaction de CV, les visites dans les entreprises et les centres de formation, et aussi sur l'image qu'il se faisaient d'eux-mêmes. On constate que ces jeunes sont très craintifs à l'idée de sortir de leur environnement et recherchent un stage ou un emploi près de leur cité.

S'agit-il ici de la politique de la Ville ? L'association est financée par la commune et également dans le cadre du CUCS, mais, faute de subvention, ce n'est plus un Programme de réussite éducative. »

*Elisabeth Bisot, l'animatrice*, fait remarquer que :

- l'accompagnement éducatif présente une grande diversité et que les enseignants y sont en minorité ;
- sa mise en place a été très rapide, sans réflexion préalable. Comme cela représente une masse financière importante, la question se pose ensuite : « Que faire de l'argent ? »
- il faut distinguer la politique de la Ville et la politique des villes, avec leurs propres actions, toutes les deux juxtaposées. L'essentiel est de réfléchir à ce que sont les besoins des élèves.

A Lille par exemple, le projet éducatif local a provoqué des conflits avec l'Education nationale.

A Loos, on a analysé les différents besoins des élèves : certains, avec leurs enseignants dans l'école ont eu de l'aide aux devoirs ; d'autres préféraient des sorties : les animateurs de la ville ont eu des échanges avec les enseignants. Dans l'académie de Lille, le volet sportif de l'accompagnement est très développé.

Actuellement dans le Nord, le préfet à l'égalité des chances reprend tout en mains et ce sont les IA qui sont les petites mains.

### **Des moyens mais peu ou mal utilisés faute d'évaluation ? (1)**

La seconde partie de l'atelier porte sur les aspects financiers des dispositifs.

*Une coordonnatrice d'éducation prioritaire* : « Pour l'accompagnement éducatif dans le premier degré, les associations ne sont plus subventionnées dans le cadre du CUCS. Comment continuer à travailler ensemble quand on n'a plus de visibilité en termes de financement ? »

*L'inspecteur général* : « Il est vrai que l'ACSE a vu son budget diminuer et la CNAF va sans doute être moins généreuse.

Mais par ailleurs il y a une confusion entre l'accompagnement éducatif et la réussite éducative, qui est un dispositif très ambigu. Il faut des évaluations, sinon on dépense des crédits sans avoir d'objectifs précis. »

*Un instituteur d'Ile-de-France* : « On ne peut pas dans l'élémentaire, faute de temps, gérer à la fois l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs) et l'aide personnalisée (soutien 2 heures par semaine). Donc l'école a renoncé à l'accompagnement éducatif. On s'est fait taper sur les doigts par la mairie, puisque l'accompagnement éducatif repose sur le volontariat. »

*Un représentant de la Ligue de l'enseignement* : « On a trop d'offres dispersées en même temps. Le potentiel de ce que l'on pourrait faire est extraordinaire. Et pourtant, on se trouve devant une déploration constante sur le manque de moyens, même si l'aide personnalisée semble poser des problèmes d'organisation. »

*Un membre du CA de l'OZP* ironise, l'ai réjoui : « Il n'y a vraiment qu'à l'OZP qu'on peut entendre cela : des enseignants qui se plaignent de disposer de trop de moyens ! »

*Le représentant de la Ligue de l'Enseignement* : « Il y a plusieurs explications à ce paradoxe. D'abord les crédits arrivent souvent avec beaucoup de retard, ce qui met en grave difficulté l'équilibre financier d'associations ou d'organismes obligés de passer par des banques pour boucler leur budget au prix d'importants agios. Ces dysfonctionnements sont connus et dénoncés depuis longtemps sans que cela change fondamentalement.

Ensuite, la France a la spécialité de ne pas utiliser les crédits : Europe, Ville... Globalement, il y a une réduction des moyens mais cela dépend de la compétence du préfet et de la façon de gérer les fonds. Sur le terrain, il y a de l'argent mais comme il n'y pas d'évaluation, on ne sait pas si son utilisation donne des résultats.

Le PRE se pratique en accompagnement scolaire. A l'origine, c'était destiné aux enfants qui échappaient aux dispositifs. »

*Anne Sevestre* : « Dans l'Essonne, un appel d'offre a été lancé pour une évaluation, mais les PRE sont-ils faits essentiellement pour lutter contre l'échec scolaire ? »

*Une représentante du SGEN-CFDT* : « La mise en place de l'accompagnement éducatif avec des heures supplémentaires s'est faite dans une période d'annonce de nombreuses suppressions de postes. Faute d'explication suffisante, un amalgame a été fait entre les deux, d'où les réactions négatives des enseignants devant l'accompagnement éducatif.

Par ailleurs beaucoup d'annonces du plan Banlieues mettent en avant la recherche de l'élite des élèves des quartiers, ce qui brouille les cartes. « .

*Compte rendu rédigé par Jean-Paul Tauvel*

(1) *Note de la rédaction* : 323 millions d'euros sont inscrits en 2009 pour le financement de l'accompagnement éducatif. C'est près de 4 fois plus que le dispositif de réussite éducative (90 millions/an).

Quant au coût de l'éducation prioritaire, il se monte à 1, 094 milliard d'euros pour l'année 2009 (Voir sur ce point l'importante intervention d'Antoine Anderson lors de la rencontre OZP de mars 2009 sur les programmes de réussite éducative et d'égalité des chances [http://www.association-ozp.net/article.php3?id\\_article=6669](http://www.association-ozp.net/article.php3?id_article=6669) )